



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Maine-et-Loire

**Erratum à la publicité du 24/09/2019 des demandes d'autorisation d'exploiter pour mise en valeur agricole enregistrées par la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire du 04/06/2019 au 06/06/2019.**

Afin de déposer une demande d'autorisation d'exploiter sur les terres demandées par la SCEA PRIMALOIRE, il convient de prendre en compte que la date limite de dépôt des concurrences indiquée au 24/10/2019 à la publicité du 24/09/2019 est modifiée par la date du 24/11/2019.

Au-delà de la date du 24/11/2019, toute demande déposée sera considérée comme une demande successive et non pas comme une demande concurrente selon les règles de gestion de la procédure du contrôle des structures.